

S.E.R.P.N – 27370 LE THUIT DE L'OISON

202602002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mil vingt-six le 03 Février à 17h30, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis en salle de réunion du siège social au Thuit de l'Oison, sous la présidence de Mr Dominique MEDAERTS.

Objet : Réalisation de traçages sur les AAC Neuville du Bosc et Tremblay Omonville

Dans le cadre de l'axe 1 de la stratégie Protection de la Ressource 2020-2026 « Améliorer la connaissance pour mieux agir demain », le SERPN met en place des études spécifiques sur les Aires d'Alimentation de Captages prioritaires.

Historiquement, les AAC du secteur sud du syndicat (NEUVILLE DU BOSC et TREMBLAY OMONVILLE) sont concernées par l'enjeu nitrates. Depuis plusieurs années, le suivi de la qualité des eaux brutes ainsi que les suivis en continu en station permettent de mettre en évidence des évolutions de la qualité sur ces AAC, et notamment l'existence de plus en plus forte d'un enjeu également lié à la présence de produits phytosanitaires.

Ainsi, sur l'AAC du TREMBLAY, deux périodes de turbidité ont été observés pour la première fois en 2022 et 2025 accompagnés de pics de certains phytos ; et sur l'AAC de la NEUVILLE DU BOSC, la turbidité est en augmentation légère mais constante, avec des pics phytos plus réguliers.

À la suite de ce constat, des investigations sur les territoires ont été réalisées afin d'observer les zones d'engouffrement qui pourraient être à l'origine de ces contaminations. Pour compléter ces observations, qui ne permettent pas de valider ou non une connexion aux stations de production, il est proposé de réaliser des traçages de bétoires sur ces secteurs afin de mettre en évidence d'éventuelles connexions et d'engager la protection de ces zones actives.

Dans le cadre d'un accord-cadre, le SERPN fait appel à un prestataire pour réaliser et suivre ces traçages.

Deux campagnes sont envisagées, chacune sur l'une des AAC, pour les montants suivants :

	Montant total	Part AESN	Part SERPN
Campagne AAC Tremblay Omonville	18 710,00 €	14 968,00 €	3 742,00 €
Campagne AAC Neuville du Bosc	27 290,00 €	21 832,00 €	5 458,00 €
Total des deux campagnes	46 000,00 €	36 800,00 €	9 200,00 €
Aléas	4 600,00 €		
Montant total de la demande	50 600,00 €	40 480,00 €	10 120,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du bureau **APPROUVE** :

- Les demandes de subventions effectuées auprès de l'Agence de l'Eau,
- La signature de toutes les pièces administratives et financières relatives à ces dossiers.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRESIDENT,

